



PREFET DES ARDENNES

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N° 51 du 18 septembre 2015

SOMMAIRE

Les recueils sont consultables sur www.ardennes.gouv.fr

Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle pilotage et ressources
directeur départemental des Finances publiques des Ardennes



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Charleville-Mézières, le 26 août 2015

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DES ARDENNES
50 avenue d'Arches
CS 60005
08011 Charleville-Mézières**

**Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle pilotage et ressources
L'administrateur général des Finances publiques,
directeur départemental des Finances publiques des Ardennes,**

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction départementale des Finances publiques des Ardennes;

Vu le décret du 3 août 2010 portant nomination de M. Michel Wallrich, administrateur général des finances publiques en qualité de directeur départemental des Finances publiques des Ardennes;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 29 septembre 2010 fixant au 1^{er} novembre 2010 la date d'installation de M. Michel Wallrich dans les fonctions de directeur départemental des Finances publiques des Ardennes;

Décide :

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1. Pour la Division des ressources humaines, stratégie - contrôle de gestion et formation professionnelle:

M. Didier NICKELAUS, inspecteur des Finances publiques, responsable par intérim de la division ressources humaines, stratégie, contrôle de gestion et formation professionnelle, reçoit délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de la division.

Mme Laure CHENICLET, inspectrice divisionnaire de classe normale des Finances publiques, responsable de la division ressources budgétaires, conditions de vie au travail et informatique, reçoit les mêmes attributions à condition de n'en faire usage qu'en cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier NICKELAUS sans toutefois que l'absence ou l'empêchement ne soit opposable aux tiers.

Service des ressources humaines :

Mme Jacqueline BRION, contrôlease principale des Finances publiques, Mme Annie GILBERT, contrôlease principale des Finances publiques, Mme Brigitte CHABOT-GRALL, contrôlease principale des Finances publiques, Mme Astrid POIRET, contrôlease des Finances publiques et Mme Véronique SARTOR, contrôlease des Finances publiques reçoivent délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de service RH en cas d'empêchement de M. Didier NICKELAUS sans que l'empêchement ne soit opposable aux tiers.

Service formation professionnelle :

Mme Audrey YAOUANC, inspectrice des Finances publiques, chef du service formation professionnelle, reçoit délégation spéciale pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions du service formation professionnelle.

Mme Frédérique GILMAIRE, contrôlease des Finances publiques, reçoit délégation pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions du service formation professionnelle en cas d'empêchement de Mme Audrey YAOUANC.

Service stratégie et contrôle de gestion :

M. Vincent CARPENTIER, inspecteur des Finances publiques, chef du service stratégie, qualité de service, contrôle de gestion, reçoit délégation spéciale pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions du service stratégie, qualité de service et contrôle de gestion.

M. Yannick SONNET, contrôleur des Finances publiques, reçoit délégation pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions du service stratégie, qualité de service et contrôle de gestion en cas d'empêchement de M. Vincent CARPENTIER sans que l'empêchement ne soit opposable aux tiers.

2. Pour la Division Budget, logistique, immobilier, informatique :

Mme Laure CHENICLET, inspectrice divisionnaire de classe normale des Finances publiques, responsable de la division ressources budgétaires, conditions de vie au travail et informatique, reçoit délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de la division.

M. Didier NICKELAUS, inspecteur des Finances publiques, responsable par intérim de la division ressources humaines, stratégie et formation professionnelle, reçoit les mêmes attributions à condition de n'en faire usage qu'en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laure CHENICLET sans toutefois que l'absence ou l'empêchement ne soit opposable aux tiers.

Service des ressources budgétaires et immobilières :

Mme Fabienne BUFFET-MILLY, inspectrice des Finances publiques, chef du service des ressources budgétaires et immobilières, reçoit délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de son service.

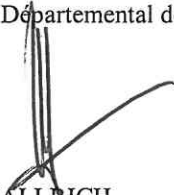
Mme Stéphanie PREVOT, contrôlease principale des Finances publiques, Mme Roselyne BONNEVIE, contrôlease des Finances publiques, M. Nicolas LEONARD, agent d'administration des Finances publiques reçoivent délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions du service budget logistique en cas d'empêchement de mme Fabienne BUFFET-MILLY sans que l'empêchement ne soit opposable aux tiers.

Service sécurité, hygiène et conditions de travail :

Mme Sylvie CASTELLO, inspectrice des Finances publiques, assistante de prévention en charge de la sécurité, de l'hygiène et des conditions de travail reçoit délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de son service.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet le 1^{er} septembre 2015.
Il sera publié au recueil des actes administratifs du département.

L'Administrateur Général des Finances Publiques,
Directeur Départemental des Finances Publiques des Ardennes,



Michel WALLRICH